



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.241/53
3 mai 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION CHARGE
D'ELABORER UNE CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA
LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS LES PAYS
GRAVEMENT TOUCHES PAR LA SECHERESSE ET/OU LA
DESERTIFICATION, EN PARTICULIER EN AFRIQUE
Neuvième session
New York, 3-13 septembre 1996
Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Note du secrétariat

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
2. Préparatifs de la Conférence des Parties
3. Action spécifique
 - a) Mesures urgentes en faveur de l'Afrique
 - b) Mesures prises dans les régions de l'Asie, de l'Amérique latine et des Caraïbes et de la Méditerranée septentrionale
4. Etat de la Convention : signature et ratification
5. Examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires
6. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la dixième session
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa neuvième session.

Annotations à l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Des dispositions ont été prises pour que la neuvième session se tienne au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 3 au 13 septembre 1996.

A la huitième session, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire de la neuvième session, dont le texte est reproduit à l'appendice IV du rapport de la huitième session (document A/51/76). L'ordre du jour provisoire de la dixième session est soumis pour adoption.

On trouvera à l'annexe I la liste des documents établis pour la session et des autres documents à prendre en considération. Les documents feront l'objet d'une distribution normale mais en outre il sera possible de les consulter sur Internet à l'adresse du secrétariat sur le réseau world wide web, à savoir : <<http://www.unep.ch/>>. Un calendrier provisoire des travaux est présenté à l'annexe II.

La session sera ouverte par le Président du Comité le 3 septembre à 10 heures. Aussitôt après la séance d'ouverture qui sera de courte durée, débiteront les réunions des groupes régionaux qui se poursuivront dans l'après-midi. Le Comité se réunira à nouveau en plénière le 4 septembre pour entendre des déclarations du Président du Comité et du Secrétaire exécutif qui donnera un aperçu des questions dont le Comité est saisi à la neuvième session et présentera les documents établis par le secrétariat.

En outre, au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité examinera le document A/AC.241/9/Add.12 concernant l'accréditation des organisations non gouvernementales.

Le Bureau se réunira avant l'ouverture de la session le 2 septembre à 19 heures.

2. Préparatifs de la Conférence des Parties

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité examinera les questions sur lesquelles la Conférence des Parties devra se prononcer à sa première session ou peu après. A sa huitième session, le CIND a poursuivi ses travaux sur ces questions au sein de deux groupes de travail en application de la résolution 6/1 concernant l'organisation des travaux et le programme de travail pendant la période transitoire.

A la huitième session, un certain nombre de membres du CIND ont exprimé l'opinion selon laquelle il faudrait réexaminer le mandat des Groupes de travail afin d'assurer une meilleure répartition des tâches et une plus grande cohésion dans l'examen des questions. A cet égard, il a été suggéré de transférer la question des règles de gestion financière du mandat du Groupe de travail I à celui du Groupe de travail II. Etant donné que le CIND a arrêté le mandat actuel des Groupes de travail dans la résolution 6/1 concernant l'organisation des travaux et le programme de travail pendant la période

transitoire, la modification qu'il est proposé d'apporter au mandat des deux groupes nécessiterait également l'adoption d'une résolution par le Comité.

On trouvera ci-après des indications sur l'état d'avancement des travaux.

Groupe de travail I :

a) Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions à prendre pour en assurer le fonctionnement : le Groupe sera saisi, en application de la décision 8/2 du CIND, du projet de décision soumis par l'Ouganda à la septième session au nom des Etats membres du CIND qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, du document A/AC.241/54 récapitulant les offres reçues au 1er juin 1996 des gouvernements disposés à accueillir le secrétariat permanent et du document A/AC.241/55 récapitulant

- i) les communications reçues au 1er juin 1996 des organisations internationales disposées à apporter un appui administratif au secrétariat permanent et les explications fournies par ces dernières pour justifier leur intérêt, et
- ii) les observations que les membres du CIND auront communiquées par écrit au secrétariat intérimaire avant le 1er juin 1996 au sujet de la note du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies relative aux dispositions administratives à prendre pour le secrétariat permanent, publiée sous la cote A/AC.241/44.

b) Règles de gestion financière : en application de la décision 8/4, le Groupe sera saisi du document A/AC.241/45/Rev.1 contenant une version révisée du projet de règles de gestion financière qui tient compte des vues exprimées par les délégations à la huitième session.

c) Choix de l'organisation qui abritera le mécanisme mondial : en application de la décision 8/5 du CIND, le Groupe sera saisi du document A/AC.241/56

- i) récapitulant les communications que les membres du CIND ont fait parvenir avant le 1er mai 1996 au sujet des fonctions du Mécanisme mondial, les observations formulées sur cette question à la huitième session et tout renseignement supplémentaire reçu des organismes et institutions compétents, et
- ii) contenant la version préliminaire d'un texte de négociation définissant les fonctions du Mécanisme mondial et les critères à appliquer pour choisir l'organisation qui l'abritera.

Groupe de travail II :

a) Organisation de la coopération scientifique et technique : le Groupe sera saisi du document A/AC.241/57 contenant, en application de la décision 8/6 du CIND,

- i) une version révisée du projet de décision concernant le mandat du Comité de la science et de la technologie établie à la lumière des délibérations du Groupe de travail II à la huitième session, et
- ii) des projets de décisions concernant le registre d'experts indépendants et les groupes spéciaux, établis en fonction des observations et suggestions formulées à la huitième session ainsi que de toutes autres vues que les membres du CIND ont pu communiquer au secrétariat intérimaire par écrit avant le 15 avril 1996.

b) Règlement intérieur de la Conférence des Parties : en application de la décision 8/7, le Groupe sera saisi du document A/AC.241/48/Rev.1 contenant un texte révisé établi à la lumière des délibérations du Groupe de travail II à la huitième session.

c) Procédures de communication d'informations et d'examen de l'application de la Convention : le Groupe sera saisi du document A/AC.241/49/Rev.1 contenant, en application de la décision 8/8 du CIND, une version révisée du projet de décision sur la question établie à la lumière des délibérations du Groupe de travail II à la huitième session et du document A/AC.241/58 rendant compte des travaux en cours sur les repères et les indicateurs à utiliser pour mesurer les progrès accomplis dans l'application de la Convention.

3. Action spécifique : mesures urgentes en faveur de l'Afrique et mesures prises dans les régions de l'Asie, de l'Amérique latine et des Caraïbes et de la Méditerranée septentrionale

Le Comité poursuivra l'examen en séance plénière de ce qui a été fait pour appliquer la résolution sur les mesures urgentes en faveur de l'Afrique ainsi que des mesures prises en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes et dans la région de la Méditerranée septentrionale. Le débat s'articulera autour de différents thèmes correspondant aux problèmes rencontrés dans le cadre de l'action menée pendant la période transitoire.

Le Secrétaire exécutif rendra compte des dispositions prises par le secrétariat pour faciliter l'action spécifique, de la coopération établie avec les organes ou organismes et institutions compétents et de la coordination instaurée avec les secrétariats d'autres conventions.

4. Etat de la Convention : signature et ratification

Le Secrétaire exécutif présentera un rapport d'activité sur cette question. Le Comité souhaitera peut-être déterminer si des mesures doivent être prises pour encourager l'adhésion à la Convention et sa ratification.

5. Examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires

Le Comité sera saisi du document A/AC.241/59 dans lequel le secrétariat fait le point de la situation en ce qui concerne le Fonds spécial de contributions volontaires pour financer la participation des pays en

développement et du Fonds d'affectation spéciale pour le processus de négociation et indique les ressources financières nécessaires pour chacun d'eux.

6. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la dixième session

L'ordre du jour provisoire de la dixième session sera joint au rapport de la neuvième session.

7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa neuvième session

Selon l'usage, un projet de rapport sur les travaux de la session sera soumis au Comité, pour examen.

ANNEXE I

Liste des documents pour la neuvième session du Comité

A/AC.241/53	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
A/AC.241/54	Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions à prendre pour en assurer le fonctionnement : lieu d'implantation
A/AC.241/55	Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions à prendre pour en assurer le fonctionnement : dispositions administratives
A/AC.241/45/Rev.1	Projet de règles de gestion financière de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires et du secrétariat permanent
A/AC.241/56	Choix de l'organisation qui abritera le Mécanisme mondial
A/AC.241/57	Organisation de la coopération scientifique et technique
A/AC.241/48/Rev.1	Projet de règlement intérieur de la Conférence des Parties
A/AC.241/49/Rev.1	Procédures de communication d'informations et d'examen de l'application de la Convention
A/AC.241/58	Rapport faisant le point des travaux en cours sur les repères et indicateurs à utiliser pour mesurer les progrès accomplis dans l'application de la Convention
A/AC.241/9/Add.12	Liste des organisations non gouvernementales dont l'accréditation est recommandée

Autres documents à prendre en considération

Documents du secrétariat :

Cinquième session

A/AC.241/27 Texte final de la Convention

Sixième session

A/AC.241/28 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

A/AC.241/29 Programme de travail pour la période transitoire et préparatifs de la Conférence des Parties

A/AC.241/30 et Add.1 Renseignements recueillis sur l'application de la résolution relative aux mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique

A/AC.241/31 Examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires

Septième session

A/AC.241/32 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

A/AC.241/33 Identification de l'organisation où sera installé le Mécanisme mondial

A/AC.241/34 Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions à prendre pour en assurer le fonctionnement

A/AC.241/35 Règles de gestion financière

A/AC.241/36 Programme et budget

A/AC.241/37 Coopération scientifique et technique

A/AC.241/38 Projet de règlement intérieur de la Conférence des Parties

A/AC.241/39 Procédures de communication d'informations et d'examen de l'application de la Convention

A/AC.241/40 Application des mesures urgentes en faveur de l'Afrique et action à entreprendre dans les autres régions : recueil d'informations

A/AC.241/41 Examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires

A/AC.241/Add.1 " "

A/AC.241/9/Add.10 Liste des organisations non gouvernementales dont l'accréditation est recommandée

Huitième session

A/AC.241/42 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

A/AC.241/43 Choix de l'organisation qui abritera le Mécanisme mondial

A/AC.241/44 Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement

Résolution 49/115 du 19 décembre 1994

Célébration d'une Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse

Résolution 49/234 du 23 décembre 1994

Elaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique

Résolution 50/112 du 20 décembre 1995

Elaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique

Date	ÍñòàúÚ ðÿñàÚÛøÙ	ÇøÐÝðÚ ùÚ ðøÒÿÒÛÿ É	ÇøÐÝðÚ ùÚ ðøÒÿÒÛÿ ÉÉ
15 heures	èÐÙãø ÕÝø ÿÙÕ ðøÒÿÒÛÿ ùÚ ÿÒ ÕÙÕÕÙÐãÁ ÛðÒÁÛã ùÚ ÿÒ ðÛøÝÒðÙÐã Ûã ÙÚ ØÝÙ ÙÐãÚÛøãÙ ÿÙÕ ùÐãùÕ ÙððøÒðÝùÚùòÕÙøÙÕ “ùÐÝÁÛãø À°ÁÁ’,”°κ”
Lundi 9 septembre 10 heures	..	íÚÛÿÙÕ ùÚ ÛÙÕðÙÐã ùÚãÒãÚÛøÙ “ùÐÝÁÛãø À°ÁÁ’,”°κ”íÚÿ”	ÁÐÃÃÝãÚÙÒðÙÐã ùÚãùÐøÃÒðÙÐãÕ Ûð ÙðÒÁÛã ùÚ ÿÒððÿÙÙÒðÙÐã ùÚ ÿÒ ÙÐãÿÙãøÙÐã “ùÐÝÁÛãøÕ À°ÁÁ’,”°κ”íÚÿ” Ûð ð”
15 heures	..	íÚÛÿÙÕ ùÚ ÛÙÕðÙÐã ùÚãÒãÚÛøÙ “À°ÁÁ’,”°κ”íÚÿ”	ÓÀ ùùðÙøÃÙãÙøÕ
Mardi 10 septembre 10 heures	..	ÓÀ ùùðÙøÃÙãÙøÕ	ÓÀ ùùðÙøÃÙãÙøÕ
15 heures	..	ÓÀ ùùðÙøÃÙãÙøÕ	ÓÀ ùùðÙøÃÙãÙøÕ
Mercredi 11 septembre 10 heures	ÈÛÕÝøÙÕ ÝøÙÙãøÙÕ Ûã ùÒÿÙÝø ùÚ ÿ’ÀùøÙØÝÙ Ùò ÆÙÕÝøÙÕ ðøÒãÒÙðÙøÙÕ ùÒãÕ ÿÙÕ øñÙÙÐãÕ ùÚ ÿ’ÀÕÙÙ’ ùÚ ÿ’ÀÃùøÙØÝÙ ÿÒðÙãÙ Ûð ùÚÕ ÆÒøÒòÙÕ Ùò ùÚ ÿÒ ÈùùÙøÙøøÒãùÙ ÕÙðòÙãøÙÐãÒÿÙ

Date	ÍñÒàÚÚ ðÿñãÚÛøÛ	ÇøÐÝðÚ ùÚ ðøÒÿÒÛÿ É	ÇøÐÝðÚ ùÚ ðøÒÿÒÛÿ ÉÉ
15 heures	ËÛÖÝøÛÖ ÝøÛÚãøÛÖ Úã ùÛÿÛÝø ùÚ ÿ'ÀñøÛøÿÛ Ûø ÆÛÖÝøÛÖ ðøÒãÖÛøðÛøÛÖ ùòãÖ ÿÛÖ øñÛÛðãÖ ùÚ ÿ'ÀÖÛÛ' ùÚ ÿ'ÀÃñøÛøÿÛ ÿòøÛãÛ Ûø ùÚÖ ÆÒøòòÛÖ Ûø ùÚ ÿÒ ËñÛÛøÛøøÒãñÛ ÖÛðøÛãøøÛðãöÿÛ
Jeudi 12 septembre 10 heures
15 heures
Vendredi 13 septembre 10 heures	ÀúððøÛðã ùÝ øÒðððø Ûø ùÚ ÿ'ðøúøÛ ùÝ ùðÝø ðøðÿÛÖðÛøÛ ùÚ ÿÒ ùÚðÛÛãÛ ÖÛÖÖÛðã " "

" " ÍÛÿðã ÿ'ñøòø ù'ÒÿÒãÛÛãÛãø ùÚÖ ðøÒÿÒÿð' ÿÛ èøñÒÛñÛãø ÛãÿÛÖÒÛÛ ùÚ ÛÿðøÛ ÿò ÖÛÖÖÛðã ÿÛ ùÚÿñÛ ÖðøÛÖ, ÆÛñÛ'
